

L'autonomie en 2016 dans le Doubs c'est :

Personnes âgées

7 441 bénéficiaires de l'APA à domicile.
3 370 premières demandes d'APA en 2016 et **3 723** révisions.
4 623 places d'hébergement d'hébergement (17 créations).
5 maisons d'accueil rural pour les personnes âgées (MARPA).

Personnes handicapées

1 644 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) payés/mois (**1 558** adultes, **86** enfants).
Une moyenne de **414** bénéficiaires allocation compensatrice de tierce-personne (ACTP) payés/mois
1 143 places d'hébergement dont **16** places créées.
8 630 personnes handicapées accueillies par la MDPH.
13 736 dossiers déposés à la MDPH.
37 961 bénéficiaires actifs au 31/12/16 : **3 288** de - de 20 ans, **21 462** entre 20 et 59 ans, **13 211** de 60 ans et +.

Les objectifs C@P25

- Organisation territorialisée des services
- Création d'un numéro unique pour les personnes âgées et/ou handicapées.
- Mise en place de la réponse accompagnée pour tous.
- Promotion des politiques alternatives (de l'hébergement alternatif à l'EHPAD (habitat inclusif, accueil familial).

Montants 2016 :

- Organisation territorialisée des services
- APA à domicile : **33,5 M€**
- APA en établissement : **17,5 M€**
- PCH : **14,8 M€**
- Aide sociale : **47,8 M€** pour les personnes handicapées, **14,3 M€** pour les personnes âgées.

“ Grâce à C@P25, le Département s'engage à vos côtés au quotidien, avec l'aide et l'entière implication de vos élus et agents départementaux. ”

Christine Bouquin

Présidente du Département du Doubs

Les élus référents

Première commission « Solidarités humaines »

Autonomie des personnes âgées et handicapées, enfance-famille, insertion, habitat-logement, développement social.

Présidente : Annick JACQUEMET

Vice-Présidente : Odile FAIVRE-PETITJEAN

Secrétaire : Sylvie LE HIR

Membres : David BARBIER - Jacqueline CUENOT-STALDER - Marie-Laure DALPHIN
Claude DALLAVALLE - Myriam LEMERCIER - Géraldine LEROY - Alain LORIGUET
Alain MARGUET - Pierre SIMON



Pour suivre l'actualité du Département, connaître ses élus, ses projets, rendez-vous sur www.doubs.fr

Pour nous écrire ou nous rencontrer :

Département du Doubs - 7, avenue de la Gare d'Eau - 25031 Besançon Cedex

Pour nous contacter : Tél. : **03 81 25 81 25** ou connectez-vous sur le site internet www.doubs.fr - rubrique «contacter le Département»

Des questions sur C@P25 ?, envoyez les sur cap25@doubs.fr

doubs
le Département

C@P25

Autonomie des personnes



● Les missions du Département :

● Personnes âgées :

Autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, tarification et contrôle des établissements, gestion des plaintes.
Politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale).

● Personnes handicapées :

Hébergement, aide sociale.
Prestation de compensation du handicap.

Réalisation : Département du Doubs - Direction de la communication

doubs
le Département

www.doubs.fr

Janvier 2018

Vieillesse de la population

En 2060, la France comptera 24 millions de personnes de + 60 ans (15 millions aujourd'hui). La prise en charge devra évoluer et s'articuler avec le secteur sanitaire pour créer des complémentarités et assurer la continuité de la prise en charge (parcours, qualité de vie). Les réponses articulées ou mutualisées avec l'Agence régionale de santé (ARS) doivent être améliorées. À la perte d'autonomie (84,3 ans en moyenne), le lieu de vie et l'entourage sont importants. Dans chaque bassin de vie, le Département et ses partenaires se mobilisent pour garantir à chacun un service d'aide à domicile de qualité, des solutions adaptées.

Ça s'est passé en 2016

■ Création de 31 places EHPAD en hébergement ou en service d'accompagnement à la vie sociale.

C'est prévu pour 2017-2018

■ Création de 66 places places en EHPAD, EHPA ou MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées).



Handicap

Insertion

L'attention est portée à la concentration des interventions selon les besoins des publics les plus en difficulté et les plus éloignés de l'emploi. La pertinence des dispositifs départementaux d'action sociale par type de public sera évaluée pour mieux graduer la réponse institutionnelle. La formation et les réponses d'insertion seront adaptées aux dynamiques locales.

L'attention est portée à la concentration des interventions en fonction des besoins des publics les plus en difficulté et les plus éloignés de l'emploi. La pertinence des dispositifs départementaux d'action sociale par type de public sera évaluée pour mieux graduer la réponse institutionnelle. L'accompagnement des publics les plus en difficulté se fera avec Pôle Emploi et Cap Emploi pour :

- Résoudre les situations les plus complexes
- Élaborer une réponse formalisée
- Partager l'information.

La formation et les réponses d'insertion proposées aux personnes handicapées seront adaptées aux dynamiques économiques locales.



Handicap

Logement

Le Département est pilote de l'articulation et de l'aménagement du logement des personnes handicapées et promeut notamment l'habitat inclusif permettant une fluidification des parcours. Ses compétences croisées (politique de l'habitat, gestion et financement de la PCH, offre médico-sociale spécialisée) le justifient ce positionnement. L'expression des besoins sera favorisée en amont en identifiant les éléments de perte d'autonomie dans une approche globale :

- Lieu de vie
- Entourage
- Potentialités et limites de l'environnement (transports, services publics, commerces...)

Les personnes handicapées seront mieux informées des adaptations réalisables et des aides mobilisables. Les bailleurs sociaux seront incités à adapter les logements via l'expertise de la MDPH.

Ça s'est passé en 2016 et 2017 :

■ Ouverture d'un foyer d'accueil médicalisé à Frasne (septembre 2016, 14 places) et à Amagney (début octobre 2017, 16 places) pour adultes autistes.

Faciliter la vie des usagers

Le Département souhaite mettre en place des outils spécifiques comme un numéro de téléphone unique pour l'accueil et l'information des personnes en perte d'autonomie.

Il déploie également la plateforme Via-trajectoire initié par l'ARS et la Région. Les premières réunions de travail ont eu lieu en mai 2017 pour les personnes âgées. Déployé pour les personnes handicapées à la MDPH dès mars 2017 et dans les 120 établissements et services médico sociaux en mai 2017, cet outil permet :

- L'accès à un annuaire de l'offre médico-sociale
- Le suivi des décisions d'orientation en ESMS prononcées par la CDAPH
- La mise à jour en temps réel des listes d'attente en établissement médico-social
- L'optimisation des admissions d'enfants et d'adultes en situation de handicap
- L'orientation et l'aide de la personne âgée dans sa demande d'entrée en EHPAD
- D'avoir un observatoire (origine de la demande, âge d'entrée en établissement, territoire...)

Tout cela permettra une vision objective des besoins médicosociaux ; la prévention des ruptures de parcours par le repérage des situations à risque ; d'anticiper les dispositifs à mobiliser.



Mutualiser les interventions

Dans le Doubs, six services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) expérimentateurs testeront la mutualisation des interventions au domicile des usagers. Ils assureront les missions des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Une formule d'organisation innovante pour :

- Accompagner dans les actes quotidiens et les soins à domicile
- Éviter les interventions parallèles de plusieurs services auprès de la même personne et la dilution des responsabilités
- Moins d'interlocuteurs et de passages dans l'intimité des personnes
- Un temps passé équivalent, moins segmenté, plus riche en relations et en pertinence.

Ça s'est passé en 2017 :

■ Signature des arrêtés d'autorisation des SPASAD par la présidente du Département.



Équité territoriale

Le CPOM (Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens) est un outil de contractualisation avec les gestionnaires d'établissement ou de service. Il donne une vision pluriannuelle des financements et des actions à accomplir. C'est un contrat de confiance entre la collectivité et les gestionnaires de structures sociales et médicosociales. Cette nouvelle contractualisation est notamment effective dans le champ de l'aide à domicile depuis le 1^{er} janvier 2016. Elle érige les SAAD en SIEG avec la mise en œuvre d'obligations de service public formalisées et compensées à l'euro près sous réserve de justificatifs. Elle permet au bénéficiaire de s'acquitter uniquement de sa participation légale sous forme d'abonnement sans surcoût.

Enfin, depuis la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) de décembre 2015, c'est le Département qui autorise les structures d'aide à domicile à exercer sur son territoire. Il dispose donc des leviers pour s'assurer de la cohérence et de l'équilibre des intervenants sur le Doubs et renforce ainsi son rôle de régulation de l'offre de services à domicile.